Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

-:- :- :-

AVENANT n° 1 A LA CONVENTION D'UTILISATION N° 079-2010-0010

-:- :- :-

Entre les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques, dont les bureaux sont à Niort, 44 rue Alsace Lorraine BP 19149 - 79061 NIORT Cedex 9, stipulant en vertu de la délégation de signature qui lui a été consentie par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, ci-après dénommée le propriétaire,

d'une part,

2°- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, représentée par Monsieur Le Directeur Régional, dont les bureaux sont à POITIERS, 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS, ci-après dénommé(e) l'utilisateur,

d'autre part,

se sont présentés devant nous, Préfet du département des Deux-Sèvres, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

Par convention d'utilisation en date du 1er décembre 2010, les locaux sis 11 rue Alscace Lorraine à NIORT (79000) ont été mis à disposition du Service territorial de l'architecture et du patrimoine, conformément aux article R.128-12 à R.128-17 du code du domaine de l'Etat.

Suite du l'emménagement de ce même service dans les locaux de la Préfecture sis au 4, rue Du Guesclin à compter du 12 janvier 2015, les locaux précédemment occupés au 11, rue Alsace Lorraine à Niort ont donc été libérés.

Ainsi les parties sont convenues de ce qui suit :

.../...

SF AG Ci

AVENANT

Article 1er

Par cet avenant et conformément à l'article 14 de la convention d'utilisation n° 079-2010-0010 du 1er décembre 2010, il est mis un terme, à compter du 12 janvier 2015, à la mise à disposition de l'immeuble sis 11, rue Alsace Lorraine à Niort enregistré sous le n° CHORUS POIT/123182.

Le présent avenant est établi en trois exemplaires, un pour le service utilisateur, un pour la Préfecture et un pour le service France Domaine.

A POITIERS, le

A NIORT, le 27 MAI 2015

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles,

pl L'Administrateur Général
des Finances Publiques,

L'inspectrice divisionnaire

Catherine LIEVRE

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Simon FETET